

Munich, 2 décembre 2020

Informations relatives au calendrier des épreuves de l'EEQ 2021

Informations générales

Le calendrier des épreuves de l'EEQ 2021 est désormais disponible. Dans la mesure où des tests sont encore en cours, ce document est susceptible de connaître de légères modifications.

L'EEQ 2021 se déroulera en ligne via le navigateur LockDown Browser. Il est conseillé aux candidats de se connecter à la plateforme Internet hébergeant le système d'examen en ligne au moins 20 minutes avant le début de chaque épreuve. Des informations sur les modalités d'inscription et de connexion au système d'examen en ligne seront communiquées ultérieurement.

L'examen préliminaire, ainsi que les épreuves C et D, seront divisés en plusieurs parties. Cela signifie que les candidats n'auront pas la possibilité de décider librement du temps passé sur chacune des différentes parties de ces épreuves. Pour compenser cette restriction, la durée totale des épreuves concernées a été allongée. Une fois que le temps prévu pour une partie sera écoulé, il ne sera plus possible de revenir à cette partie.

Examen préliminaire - 1^{er} mars 2021

L'examen préliminaire portera sur le même programme et présentera les mêmes caractéristiques que lors des dernières sessions ; il sera toutefois divisé en quatre parties. Chaque partie doit être terminée avant le début de la pause qui lui fait suite ; la série de questions suivante ne sera disponible qu'après cette pause. L'examen préliminaire dure quatre heures quarante minutes.

Pour les parties d'analyse de revendications, les candidats seront autorisés à imprimer les documents de l'état de la technique avant le début de la partie correspondante. Les documents pouvant être imprimés seront mis à disposition au cours de la pause précédant la partie d'analyse de revendications concernée.

Partie	Contenu	Durée	Horaire (HEC)
Partie 1	5 x 4 questions de droit	70 min	10h - 11h10
	Pause	20 min	11h10 - 11h30
Partie 2	5 x 4 questions de droit	70 min	11h30 - 12h40
	Pause	80 min	12h40 - 14h
Partie 3	5 x 4 questions d'analyse de revendications, cas 1	70 min	14h - 15h10
	Pause	20 min	15h10 - 15h30
Partie 4	5 x 4 questions d'analyse de revendications, cas 2	70 min	15h30 - 16h40

Épreuve D - 2 mars 2021

L'épreuve D portera sur le même programme et présentera les mêmes caractéristiques que lors des dernières sessions ; elle sera toutefois divisée en trois parties. Chaque partie doit être terminée avant le début de la pause qui lui fait suite ; la partie suivante ne sera disponible qu'après cette pause. L'épreuve D dure six heures.

Seul le calendrier pourra être imprimé par les candidats. Il sera mis à disposition suffisamment tôt avant le début de l'épreuve D.

Partie	Contenu	Durée	Horaire (HEC)
D1 - 1	Partie D1 - trois questions (25 points)	90 min	9h30 - 11h
	Pause	30 min	11h - 11h30
D1 - 2	Partie D1 - trois questions (25 points)	90 min	11h30 - 13h
	Pause	45 min	13h - 13h45
D2	Partie D2 (50 points)	3 heures	13h45 - 16h45

Pendant la partie D2, les candidats pourront prendre des pauses non planifiées. Des consignes plus détaillées concernant ces pauses seront transmises ultérieurement. Il convient toutefois de noter que l'horloge continuera de tourner pendant ce temps (l'examen ne sera pas suspendu).

Épreuve A - 3 mars 2021

L'épreuve A portera sur le même programme et présentera les mêmes caractéristiques que lors des dernières sessions. L'épreuve A dure quatre heures.

Les candidats seront autorisés à imprimer les documents de l'état de la technique et les dessins de la demande, mais pas la lettre du demandeur. Les documents pouvant être imprimés seront mis à disposition environ dix minutes avant le début de l'épreuve.

Partie	Contenu	Durée	Horaire (HEC)
Épreuve A	Épreuve complète	4 heures	9h30 - 13h30

Les candidats pourront prendre des pauses non planifiées. Des consignes plus détaillées concernant ces pauses seront transmises ultérieurement. Il convient toutefois de noter que l'horloge continuera de tourner pendant ce temps (l'examen ne sera pas suspendu).

Épreuve B - 4 mars 2021

L'épreuve B portera sur le même programme et présentera les mêmes caractéristiques que lors des dernières sessions. L'épreuve B dure 3,5 heures.

Les candidats seront autorisés à imprimer les documents de l'état de la technique et le(s) dessin(s). Aucun des éléments suivants ne pourra être imprimé : la description et les revendications de la demande, la notification de l'OEB, la lettre du client et les revendications modifiées. Les documents pouvant être imprimés seront mis à disposition environ dix minutes avant le début de l'épreuve.

Partie	Contenu	Durée	Horaire (HEC)
Épreuve B	Épreuve complète	3,5 heures	9h30 - 13h

Les candidats pourront prendre des pauses non planifiées. Des consignes plus détaillées concernant ces pauses seront transmises ultérieurement. Il convient toutefois de noter que l'horloge continuera de tourner pendant ce temps (l'examen ne sera pas suspendu).

Épreuve C - 5 mars 2021

L'épreuve C portera sur le même programme et présentera les mêmes caractéristiques que lors des dernières sessions ; elle sera toutefois divisée en deux parties. La première partie doit être terminée avant la pause ; la seconde partie ne sera disponible qu'après la pause. Il ne sera pas possible de revenir à la première partie après la pause. L'épreuve C dure six heures.

Les candidats seront autorisés à imprimer tous les éléments, à l'exception des revendications du brevet litigieux/frappé d'opposition. Les documents pouvant être imprimés seront mis à disposition environ dix minutes avant le début de chaque partie.

Partie	Contenu	Durée	Horaire (HEC)
C - 1	Première partie	3 heures	9h30 - 12h30
	Pause	45 min	12h30 - 13h15
C - 2	Deuxième partie	3 heures	13h15 - 16h15

Pendant les deux parties, les candidats pourront prendre des pauses non planifiées. Des consignes plus détaillées concernant ces pauses seront transmises ultérieurement. Il convient toutefois de noter que l'horloge continuera de tourner pendant ce temps (l'examen ne sera pas suspendu).